



Révision du SCoT de l'ODET

TOME 1

Résumé Non Technique
(RNT)

Version Arrêt de Projet | Juin 2025

Sommaire

Résumé non technique	3
I.I. Le territoire et le SCoT	4
I.I.1 Le territoire du SCoT de l'Odet : des vallées à la mer	4
I.I.2 Les motifs de la révision du SCoT	4
I.II. Ce que nous enseigne le diagnostic et l'état initial de l'environnement.....	5
I.II.3 Dynamiques résidentielles	5
I.II.4 Paysage et patrimoine.....	5
I.II.5 Dynamiques économiques et activités.....	5
I.II.6 Offre d'équipements et de services	6
I.II.7 Développement commercial.....	6
I.II.8 Mobilités et déplacements.....	6
I.II.9 Agriculture	7
I.II.10 Etat initial de l'environnement.....	7
I.III. Le projet porté par le SCoT révisé.....	8
I.IV. Les incidences sur l'environnement.....	10

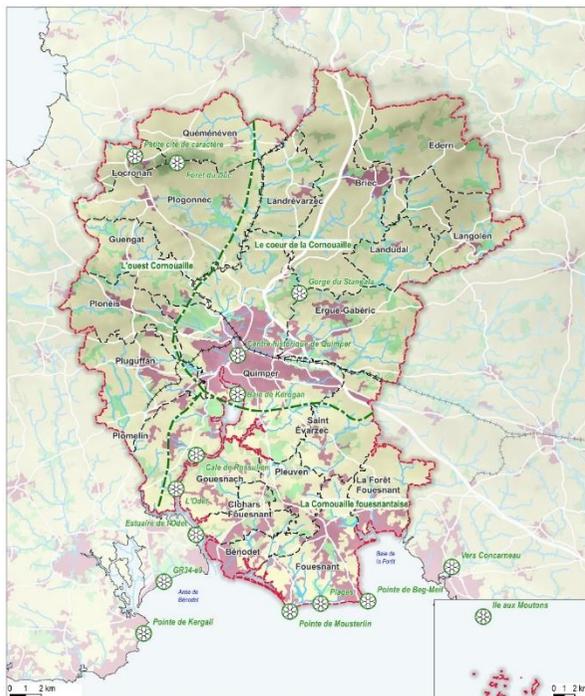
Résumé non technique

I.I. Le territoire et le SCoT

I.I.1 Le territoire du SCoT de l'Odet : des vallées à la mer

Le territoire du SCoT de l'ODET est situé dans le département du Finistère, proche des villes de Brest et de Lorient. Il est également l'un des 5 territoires de la Cornouaille.

L'Odet et ses affluents, le Jet et le Steir, forment un trait d'union entre le Nord et le Sud du territoire, des vallées à la mer, marqueur d'identité du territoire.



Il est constitué de 2 EPCI et de 21 communes et compte 130 140 habitants en 2020.

- Communauté d'Agglomération Quimper Bretagne Occidentale : 101 290 habitants
- Communauté de communes du Pays Fouguesantais : 28 860 habitants.

I.I.2 Les motifs de la révision du SCoT

Le SCoT en vigueur a été approuvé en 2012. L'importance du SCoT dans le dispositif réglementaire régissant l'aménagement du territoire a depuis beaucoup évolué. La révision du SCoT permet de tenir compte des évolutions récentes et des enjeux actualisés, notamment :

- La prise en compte des dynamiques démographiques récentes et les projections actualisées au regard des effets du changement climatique et de la baisse de la natalité,
- La territorialisation de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace pour atteindre l'objectif national de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050,
- L'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques et l'anticipation de leurs effets à moyen et long terme sur le territoire,
- La préservation et valorisation des activités agricoles qui jouent un rôle important pour l'identité et l'économie du territoire,
- La traduction des nouvelles dispositions d'application de la loi Littoral pour la définition des secteurs urbanisables (agglomérations, villages, secteurs déjà urbanisés – SDU) ; à noter que ces modifications ont fait l'objet d'une procédure séparée en parallèle de la révision,
- L'intégration de l'évolution des politiques, plans et programmes depuis l'approbation du SCoT de 2012 : documents cadres régissant la gestion de la ressource de l'eau, la prévention des risques... politiques publiques en matière de développement économique, du logement, des mobilités...

I.II. Ce que nous enseigne le diagnostic et l'état initial de l'environnement

I.II.3 Dynamiques résidentielles

Le SCoT de l'ODET connaît une dynamique démographique positive mais qui s'affaiblit depuis les années 1970. Le territoire se caractérise par des dynamiques démographiques différenciées : une forte croissance des communes littorales, une ville centre qui stagne en termes d'habitants et des communes de la couronne périurbaine attractives. Si les perspectives d'évolution démographique sont incertaines à horizon 2050, le territoire connaîtra néanmoins un vieillissement de sa population et une diminution des moins de 15 ans, deux phénomènes déjà observés et qui touchent toutes les communes du SCoT mais plus particulièrement la ville centre et le littoral.

Le territoire de l'Odet bénéficie d'un parc de logement conséquent, majoritairement concentré sur la ville de Quimper. Il connaît également une attractivité économique, résidentielle et touristique qui génère une tension sur l'offre qui a comme conséquence l'augmentation du prix des biens, en particulier sur le littoral. La présence de résidences secondaires et surtout le développement des meublés touristiques conduit à capter une partie du parc de logements au détriment des résidences principales. A cela s'ajoute une tension sur les logements HLM qui rend le marché immobilier du territoire très tendu. Cette situation entraîne des difficultés notamment pour les ménages jeunes à s'installer sur le territoire.

I.II.4 Paysage et patrimoine

Le territoire du SCoT de l'Odet est composé de plusieurs unités paysagères donnant à voir une diversité de paysages. Ces paysages sont source d'un

cadre de vie de qualité pour les usagers et reflètent un territoire aux multiples facettes, forgeant son identité.

L'urbanisation récente a été principalement diffuse avec une priorité donnée à l'habitat individuel. La forte consommation d'espaces porte atteinte aux espaces naturels et aux espaces agricoles. De plus, la dispersion des habitations et leur éloignement des centres villes ou villages accroissent les déplacements individuels et vont au détriment de l'attractivité des centralités.

La diversité géographique et des besoins socio-économiques doit se traduire par une diversité d'approches de développement et d'aménagement. La réintégration des composantes naturelles dans les espaces urbains doit favoriser le cadre de vie des habitants : visibilité et lien à l'eau, présence de la trame végétale, le relief, etc. La requalification des centres bourgs doit intégrer l'espace public, le bâti et la circulation et doit réorganiser les centralités éclatées et mal organisées. Le renouvellement des centres-bourgs est un levier pour rendre ces espaces désirables et désirés. La valorisation du patrimoine et le projet paysager peuvent à ce titre jouer un rôle déterminant.

I.II.5 Dynamiques économiques et activités

Le tissu économique du territoire du SCoT de l'ODET se caractérise par un nombre important d'emplois dans le secteur de l'économie dite « présidentielle », notamment dans le tourisme, ainsi qu'un nombre significatif dans l'industrie. Deux secteurs qui ont connu une dynamique économique positive portée à la fois par une la résidentialisation importante du territoire et par un tissu industriel solide ancré localement.

L'activité industrielle s'est notamment développée dans le secteur agro-alimentaire.

L'activité agricole du territoire pèse de moins en moins de poids en termes d'emplois notamment dans les secteurs ruraux.

Le territoire de l'ODET bénéficie d'une offre importante de zone d'activités économiques qui a été le support principal du développement économique pour le territoire. Néanmoins, l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 oblige à réinterroger ce développement basé sur la disponibilité foncière. La stratégie de développement économique devra donner la priorité au renouvellement urbain notamment par la densification des parcs d'activités existants ainsi qu'en mobilisant les potentiels fonciers au sein des tissus urbains mixtes. Si la structure économique de l'Odet est tournée vers l'économie présentielle plus facilement compatible avec une implantation dans le tissu urbain mixte, les choix et les modèles de développement industriel du territoire devront être appréciés au regard de la sobriété foncière.

I.II.6 Offre d'équipements et de services

L'Offre d'équipement du territoire de l'Odet est principalement concentrée sur la ville de Quimper et les principaux pôles urbains du territoire. Le territoire note cependant une problématique liée aux lacunes concernant les services de santé et la mobilité physique. Le territoire note une baisse des effectifs scolaires malgré une offre de formation solide

I.II.7 Développement commercial

Le territoire du Scot de l'Odet bénéficie d'un rayonnement commercial qui dépasse largement les frontières administratives pour englober une large partie du Sud Finistère. Même si la population a sensiblement progressé ces dernières années, le volume de grandes et moyennes surfaces a progressé 5 fois plus vite avec quasiment aucun impact sur l'emploi dans le commerce. Pour autant le territoire du SCoT cumule des indicateurs favorables : forte densité en commerces non alimentaires, vacance commerciale contenue tant en centre-ville qu'en périphérie, bon maillage commercial alimentaire, etc.

I.II.8 Mobilités et déplacements

Le territoire du SCoT de l'Odet présente des spécificités et des contrastes ayant un impact marqué sur les pratiques de mobilité de ses habitants et usagers.

L'agglomération de Quimper, principale zone urbanisée du territoire, est une zone d'emplois et de services majeure du territoire et attire donc des déplacements ponctuels ou récurrents depuis l'ensemble des zones du territoire du SCoT et au-delà. La densité d'équipements, commerces, emplois et logements présente dans l'agglomération de Quimper, ainsi que l'offre en transport collectif qui y est présente, font qu'au sein de cette zone urbanisée de Quimper les déplacements peuvent être plus facilement réalisés via un mode de déplacement autre que la voiture. L'augmentation de la fréquentation ferroviaire de la gare de Quimper en est une bonne illustration.

Pour les communes littorales, l'attractivité touristique de la côte favorise l'implantation de commerces de proximité et la présence d'emplois. La

présence de commerces de proximité favorise les déplacements locaux de courte distance pouvant être réalisés autrement qu'en voiture. Les emplois liés à l'activité touristique sont pourvus par des personnes qui n'habitent pas toutes dans ces communes littorales, ce qui génère des déplacements domicile-travail extra-communaux. La structure de la population diffère dans cette zone littorale, où la part de personnes en retraite (et la part de logements secondaires) est plus importante que dans le reste du territoire. A ces spécificités s'ajoutent les déplacements liés à la fréquentation touristique de ce secteur, très marqués par la saisonnalité et très différents des déplacements de la population locale, à la fois dans leur temporalité, leurs lieux de destination et les modes de déplacements utilisés.

Dans les communes des zones intérieures du territoire, moins densément peuplées, l'offre moindre en équipements, services, commerces et emplois entraîne un besoin de déplacements plus longs pour répondre aux besoins en déplacements associés à ces différentes offres.

I.II.9 Agriculture

Territoire d'élevage, le périmètre du SCoT de l'Odet présente une faible pression foncière agricole, ainsi qu'un emploi agricole relativement faible par rapport au département et en baisse depuis 2009. En effet, comme au niveau national, le nombre d'exploitations agricoles diminue, la Surface Agricole Utile par exploitation augmente et la population agricole vieillit. La problématique bien identifiée des algues vertes reste prégnante. L'attractivité du milieu agricole doit alors être soutenue pour favoriser la viabilité et la transmission des exploitations. Aussi, dans cette perspective et face aux enjeux environnementaux actuels, il paraît nécessaire de favoriser l'agriculture locale, et de développer les énergies renouvelables,

dans l'objectif d'apporter une source de revenu complémentaire aux agriculteurs.

I.II.10 Etat initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement précise les enjeux environnementaux du territoire sous 5 angles :

- Le milieu physique
- L'eau au sein du territoire
- Les risques et nuisances
- Milieux naturels, trame verte et bleue : biodiversité et continuités écologiques
- Profil énergétique du territoire

Pour chaque thématique, l'état initial rappelle :

- La réglementation s'il y a lieu et les objectifs de protection internationaux, communautaires, nationaux, et dans certains cas régionaux et départementaux
- Les caractéristiques de l'état initial, en faisant état des connaissances et de l'origine des données utilisées
- Le bilan des forces et faiblesses et les enjeux sur le territoire du SCoT de l'Odet.

L'état initial identifie sur le territoire un réseau hydrographique dense avec une ressource en eau à protéger quantitativement et qualitativement. Le territoire est fortement exposé aux risques naturels, notamment les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, d'érosion du trait de côte et submersion marine. La trame verte et bleue du territoire a été

bien conservée sur la dernière décennie, cependant des pressions urbaines nées de l'évolution des entrées de villes représentent un fort enjeu de préservation. Les corridors écologiques urbains sont à valoriser et à mettre en cohérence avec la trame verte et bleue existante. Enfin le récent déclin de la matrice agricole et le changement des pratiques agricoles menacent le bocage du territoire. Le territoire est fortement contraint en termes de développement des énergies renouvelables, les Plans Climat Air Energies Territoriaux présentent le potentiel énergétique du territoire et encadrent le développement des filières de production d'énergies renouvelables.

I.III. Le projet porté par le SCoT révisé

Fort du constat édifié par le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement, le projet politique du SCoT de l'Odet vise à rendre son territoire attractif, équilibré et harmonieux, ainsi le **Projet d'Aménagement Stratégique** a identifié 5 ambitions :

- **Renouveler l'attractivité des villes et des bourgs**

Le territoire s'inscrit dans l'objectif d'accueillir de nouveaux habitants partout sur le territoire pour renouveler la population active et familiale et conforter les dynamiques économiques, la création d'emplois ainsi que l'accessibilité multimodale du territoire. Le territoire vise également à affirmer la ville-centre de Quimper, de Fouesnant et de Briec comme des pôles résidentiels, économiques et de services.

- **Conforter l'armature territoriale face à de nouveaux enjeux**

Le territoire vise à faire des centres-villes et centres-bourgs des lieux multifonctionnels, apaisés et prioritaires vis-à-vis des mobilités douces. Il priorise également la requalification du cadre de vie vis-à-vis des politiques d'aménagement des espaces publics.

- **Adopter des modèles de développement sobres en foncier**

Le territoire vise à adapter son développement foncier pour atteindre l'objectif ZAN à l'horizon 2050 via la production de formes d'habitat plus denses en mobilisant les opportunités dans les tissus urbains, en conciliant développement économique et sobriété foncière et en engageant une démarche vertueuse dans l'évolution des secteurs d'implantation périphérique (SIP).

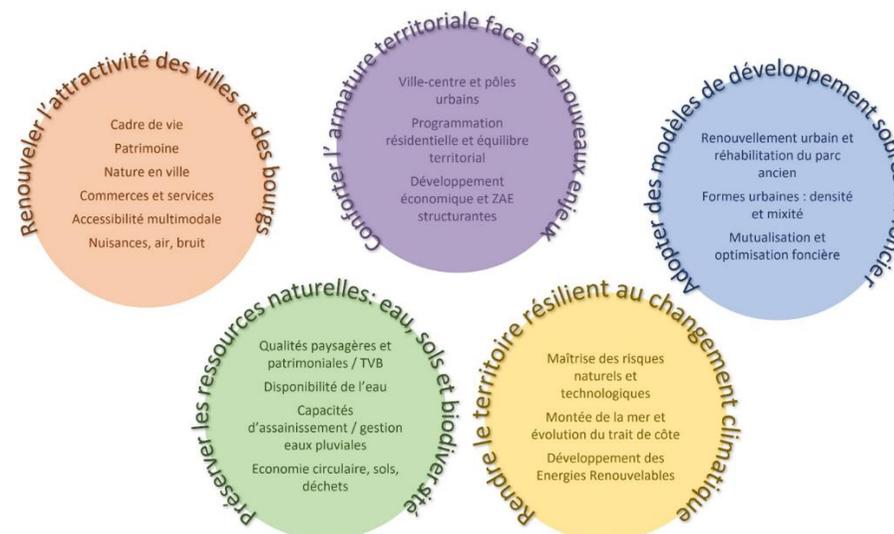
- **Préserver les ressources naturelles : eau, sols et biodiversité**

La préservation des espaces naturels, des paysages et des ressources du territoire est au centre de la stratégie du SCoT, en accord avec les objectifs de développement foncier du territoire. Au-delà des espaces déjà protégés et bien préservés de la trame verte et bleue du SCoT, le SCoT révisé vise à élargir l'attention sur les milieux à forte fonctionnalité écologique et sur les corridors écologiques urbains.

- **Rendre le territoire résilient au changement climatique**

Le territoire vise à adopter une stratégie globale pour adapter le territoire aux effets du changement climatique, anticiper les risques les plus prégnants du territoire et développer les énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, des besoins alimentaires et des paysages.

Les 5 ambitions du Projet d'Aménagement Stratégique



Le **Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO)** décline ce projet politique en 14 chapitres thématiques. Le DOO transcrit les grandes ambitions du PAS au travers d'orientations et d'objectifs, avec lesquels notamment les PLU(i) devront se mettre en compatibilité (prescriptions).

Au travers de ces prescriptions, le SCoT affirme son ambition de renforcer le maillage territorial en s'appuyant sur les polarités urbaines et rurales existantes et en coordonnant urbanisation et offre de transport décarbonés. Le SCoT traduit son ambition de renforcer les dynamiques résidentielles et politiques d'habitat via la définition d'une répartition équilibrée de l'offre de logements sur le territoire, le déploiement d'une offre de logements adaptée et diversifiée ou encore la conciliation des besoins d'habitat avec les objectifs de sobriété foncière et le bien vivre.

Le territoire réorganise son dynamisme économique en orientant l'implantation des activités économiques sur le territoire, notamment dans

les centralités et les secteurs urbains mixtes mais également en organisant une offre lisible et attractive des zones d'activités économiques.

Le SCoT affirme son ambition de faire des centres-villes et centres-bourgs des lieux multifonctionnels ainsi que son ambition d'engager une démarche vertueuse dans l'évolution des secteurs d'implantation périphérique.

Le DOO répond au besoin de mobilité par la coordination des offres de mobilités et notamment la favorisation des déplacements par mobilités actives ainsi qu'une optimisation de l'offre de stationnement.

Le DOO vise également à accompagner la transition du développement touristique du territoire ainsi que la valorisation des sites urbains remarquables.

Le rôle de l'agriculture dans le projet de territoire du SCoT y est valorisé et l'accompagnement des exploitations agricoles vers le ZAN.

Au travers des prescriptions environnementales, le SCoT pérennise sa volonté de protéger la trame verte et bleue et encourage l'identification et la valorisation des espaces à fortes fonctionnalités écologiques en milieu urbain et en milieu naturel.

Le DOO affiche son ambition de préservation des ressources du territoire ainsi que de la protection de ces dernières et de la population au regard des risques naturels via la prise en compte des documents constitutifs du territoire (SDAGE, SAGE, PPRL, PPRi, PAPI...).

Le DOO encourage le développement des EnR sur les espaces artificialisés et la conciliation de ce développement vis-à-vis des enjeux de préservation des paysages et des patrimoines du territoire.

I.IV. Les incidences sur l'environnement

L'évaluation environnementale a pour objectif d'apprécier la cohérence entre les objectifs et les orientations du SCoT et les enjeux environnementaux du territoire identifiés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT, en apprécier l'importance et proposer, le cas échéant, des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser.

Les incidences notables positives prévisibles

Les éléments patrimoniaux majeurs, les ressources naturelles et la qualité de l'environnement sur le territoire du SCoT de l'Odette seront préservés notamment au travers de :

- La limitation des terrains ouverts à l'urbanisation via un phasage prévisionnel de la production de logements et la mise en adéquation des équipements et de leur évolution vis-à-vis des objectifs de préservation des ressources naturelles.
- La prise en compte globale des ressources du territoire et de la diversité écologique dans les SIP du territoire
- La mise en adéquation du développement urbain (résidentiel, économique et touristique) avec la disponibilité en eau et les capacités à alimenter sur le long terme en eau potable
- La préservation de la qualité paysagère du territoire via la bonne insertion du paysage dans les projets d'aménagement (urbain, EnR...)
- La priorisation des extensions urbaines en continuité des transports en commun existants ou programmés et des renouvellements urbains sur des zones déjà desservies.

Les incidences notables négatives prévisibles

Les impacts principaux du projet sur l'environnement sont relatifs à la consommation d'espaces naturels et agricoles pour le développement d'activités, de commerces ou de l'habitat, ainsi qu'à la création de nuisances liées à l'activité humaine : déchets, pollutions, consommation de ressources, etc. Une consommation de foncier reste inévitable, cependant celle-ci sera mieux encadrée et maîtrisée.

Le développement de l'offre de logements, de commerce, d'équipements structurants et d'infrastructures de déplacement et de stationnement représentent une augmentation de la pression sur les espaces non imperméabilisés et donc par extension sur le risque de pollution et dégradation de la ressource en eau, notamment en extension urbaine. Cette augmentation des surfaces imperméabilisées va également créer une augmentation du coefficient de ruissellement et générer des risques et nuisances (sonores, qualité de l'air) en lien avec les nouvelles activités installées sur ces espaces.

La densification et le remplissage des dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe urbaine peuvent présenter un risque de perte de la qualité paysagère et éroder de manière importante la place de la « nature en ville », sous toutes ses formes (pelouses, alignements, jardins), qui participent abondamment à la qualité de vie en ville (santé, bruit, pollutions, gestion du ruissellement et non aggravation des risques, support de biodiversité, etc.).

La création de nouveaux équipements accueillant du public est susceptible d'induire des besoins supplémentaires en termes de production d'eau potable (augmentation globale de la consommation d'eau potable) et de traitement des eaux (augmentation globale des eaux résiduaires).

Le développement d'activités économiques, y compris en zone dense, est susceptible de se traduire par l'imperméabilisation de surfaces encore non artificialisées au détriment de la nature en ville, et augmente les risques de pollution des eaux de surface et souterrains.

Le développement touristique est susceptible d'induire une augmentation des besoins en termes de production d'eau potable et d'avoir une incidence négative sur la ressource en eau en période estivale (augmentation globale de la consommation d'eau potable) et en termes de traitement des eaux (augmentation globale des eaux résiduaires).

L'objectif global d'extension de l'urbanisation, engendrée par le développement de l'habitat, des équipements, et des zones économiques et industrielles représente une incidence négative sur le paysage et le patrimoine ; l'extension de l'urbanisation engendre un accroissement global des risques de co-visibilité avec les éléments patrimoniaux et les fenêtres paysagères identitaires du territoire.

Enfin, Les principales incidences négatives prévisibles sur les consommations d'énergie sont celles des « effets de la croissance » (production de logements, déplacements, consommations associées aux déplacements, etc.). L'évolution des performances techniques (RE2020, électrification du parc automobile) ne pourra que partiellement compenser l'augmentation de la compensation et des émissions.

Le SCoT traduit les principes et les notions de la Loi Littoral pour lesquels l'échelle intercommunale est la plus adaptée : coupures d'urbanisation d'importance majeure depuis le rivage, agglomérations et villages les plus structurants à l'échelle des communes littorales, définition de critères d'identification d'espaces proches du rivage, etc. Ces principes permettent la préservation des paysages et des espaces remarquables et protégés du territoire vis-à-vis d'une urbanisation en zone littorale, de plus le SCoT analyse la capacité d'accueil du littoral et évalue les principales ressources

du territoire avec la capacité du territoire à supporter le développement des activités humaines.

Conclusion

Les principales incidences négatives précédemment présentées sont majoritairement évitées, réduites et/ou compensées par l'application des prescriptions du DOO, notamment via le choix de formes urbaines plus économes en foncier et plus denses. Les risques d'atteintes aux milieux naturels et aux paysages, de coupures de corridors écologiques sont réduits par la préservation et la valorisation de la TVB, des espaces à forte fonctionnalité écologique et de la trame écologique urbaine. Des conditions sont définies pour que le développement urbain programmé soit en cohérence avec les capacités d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable du territoire. Aussi, ce développement futur ne doit pas contribuer à l'augmentation de l'exposition de personnes ou de biens aux risques naturels ou technologiques, et qu'il anticipe les évolutions prévisibles dans le cadre du changement climatique

Ainsi, le SCoT de l'Odet révisé permettra au territoire de réagir par l'anticipation aux différentes transitions en marche, notamment sur trois points essentiels :

- 1) La recherche d'économie d'espace, par de nouvelles modalités d'encadrement de l'urbanisation et notamment en termes de maîtrise de l'extension urbaine par la densification et le renouvellement des espaces déjà urbanisés ;
- 2) L'identification et la protection de « continuités vertes » reliant les principaux ensembles naturels déjà protégés par la trame verte et bleue ;

- 3) La recherche d'économies de ressources et notamment d'énergie, par des initiatives en faveur de transports collectifs et des modes de déplacement « doux ».

L'évaluation environnementale, une démarche itérative

La démarche d'évaluation environnementale du SCoT de l'Odet s'est caractérisée par son caractère itératif, notamment par la présence de référents environnement de l'équipe projet à chaque étape stratégique de la révision du document (Comités de Pilotages, Ateliers de travail, Séminaires...). Les enjeux environnementaux ont été ainsi rigoureusement pris en compte le plus en amont possible afin de placer l'environnement au cœur de la démarche de révision et permettre la définition d'une séquence « ERC » la plus complète possible pour le territoire.

Le rapport d'évaluation environnementale en annexe du SCoT décrit cette évaluation en détail.